

L'Utilisation par le Client des Logiciels entraîne nécessairement son acceptation des présentes conditions. FACISOFT se réserve le droit de modifier unilatéralement les dispositions qui suivent, ainsi que celles du tarif applicable. Toute modification de ces dispositions sera opposable au Client dès sa communication et cela par quelque moyen que ce soit.

Dans le cadre des présentes "Logiciels" signifie un ensemble complet de programmes informatiques conçus pour être fournis à plusieurs utilisateurs en vue d'une même application et d'une même fonction.

Le terme "Client" signifie toute personne physique ou morale exploitant les fonctionnalités des Logiciels pour ses besoins de gestion interne.

Les termes "Utilisation" ou "Utiliser" signifient exécuter le Logiciel afin de réaliser le traitement des opérations du Client.

1 DROIT D'UTILISATION

FACISOFT autorise le Client à Utiliser le Logiciel (sauf le matériel de conception préparatoire) sous licence et sa documentation associée à titre personnel, non exclusif, non cessible, dans la limite des droits acquis, et conformément à sa destination telle que décrite aux présentes Conditions Générales et dans la documentation associée au Logiciel.

2 UTILISATION DU LOGICIEL

L'Utilisation du Logiciel s'entend de sa reproduction permanente ou provisoire en vue de permettre son fonctionnement conformément aux prescriptions du présent contrat et de la documentation associée au Logiciel, dans la mesure où le chargement, l'affichage, l'exécution, la transmission ou le stockage du Logiciel nécessitent une reproduction.

Le Logiciel doit être Utilisé conformément à sa destination exclusive de tout autre, à savoir :

- conformément aux stipulations des présentes Conditions Générales et de la documentation associée au Logiciel, et en particulier sur un matériel donné et pour un site donné,
- dans la limite du nombre de postes acquis (quand cette limitation est applicable aux Logiciels),
- exclusivement pour les seuls besoins personnels et professionnels du Client,

- à titre exceptionnel et provisoire et aux risques et périls du Client sur un autre site ou sur un autre matériel, uniquement dans le cadre des procédures de secours,

- à l'exclusion de tout usage en service bureau, en facilities management et/ou au service d'un tiers.

Par dérogation à ce qui précède :

- le droit d'Utiliser le Logiciel pourra être étendu à un ou plusieurs autres matériels ou sites limitativement énumérés avec l'accord exprès écrit et préalable de FACISOFT et ce, en contrepartie d'une redevance complémentaire dont le montant devra être arrêté contractuellement.

Toute Utilisation du Logiciel non conforme à sa destination telle que visée ci-dessus constituerait une atteinte aux droits d'exploitation du Logiciel et de ce fait, le délit de contrefaçon conformément aux dispositions de l'article L.335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Ainsi, il est notamment interdit au Client de procéder à :

- Toute autre reproduction que celle prévue aux présentes Conditions Générales et rendue nécessaire par l'Utilisation du Logiciel conformément à sa destination,

- Toute traduction, adaptation, arrangement ou autre modification du Logiciel et la reproduction du Logiciel en résultant, l'Utilisation du Logiciel conformément à sa destination ne nécessitant aucune traduction, adaptation, arrangement ou modification,

- Toute intervention sur les programmes composant le Logiciel quelle qu'en soit la nature, y compris aux fins de correction des erreurs susceptibles d'affecter le Logiciel dans la mesure où le droit de correction desdites erreurs est réservé au bénéfice exclusif de FACISOFT conformément aux dispositions de l'article "Garantie Contractuelle - Formulaire d'enregistrement" ci-dessous et aux conditions d'exécution des prestations de Maintenance FACISOFT qui auraient été souscrites par le Client,

- Toute reproduction du code du Logiciel ou la traduction de la forme de ce code en vue d'obtenir les informations nécessaires à l'interopérabilité du Logiciel avec d'autres Logiciels créés de façon indépendante, les informations nécessaires à l'interopérabilité étant, conformément aux

dispositions des présentes Conditions Générales, rendues accessibles au Client,

- toute mise à disposition du Logiciel directe ou indirecte au bénéfice d'un tiers, à titre gracieux ou onéreux, notamment par location, cession, prêt.

Le Logiciel peut intégrer une technologie Tiers appartenant à un autre éditeur. Les droits concédés sur le Logiciel sont alors soumis au respect par l'Utilisateur, qui l'accepte expressément, des termes de la licence d'Utilisation relative à cette technologie Tiers. A défaut de respect par l'Utilisateur des termes de cette licence, complémentaires aux présentes conditions d'Utilisation, FACISOFT s'autorise à prendre toute mesure nécessaire pour faire cesser les troubles observés.

Le Logiciel est livré exclusivement en code objet et non en code source.

3 COPIE DE SAUVEGARDE

Le Client est autorisé à effectuer une copie numérique de sauvegarde pour préserver l'Utilisation du Logiciel conformément aux dispositions de l'article L.122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle.

4 GARANTIE CONTRACTUELLE - FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Le Formulaire d'enregistrement fait partie intégrante des Conditions Générales d'Utilisation des Logiciels FACISOFT. FACISOFT accorde une garantie contractuelle au Client, pendant un délai de trois mois à compter de la date de facture de la redevance d'Utilisation du Logiciel, en cas de survenance d'anomalie d'installation reproductible imputable exclusivement au Logiciel. Cette garantie est accordée sous réserve que le Client ait respecté la procédure d'enregistrement et retourné le Formulaire d'enregistrement numérique accessible dans le logiciel par mail à facisoft@facisoft.fr pour enregistrer le Logiciel et obtenir son code d'accès. Dans le cadre de cette garantie, FACISOFT s'engage à fournir au Client un nouvel exemplaire numérique du Logiciel. Le retour du Formulaire d'enregistrement à FACISOFT peut intervenir selon les modalités ci-dessous : Le Client dispose d'une Utilisation limitée du Logiciel jusqu'au moment où il a retourné le Formulaire d'enregistrement à FACISOFT et où il a reçu en retour son code d'accès. FACISOFT adressera au Client, dans les meilleurs

délais, le code d'accès par messagerie électronique à compter de la réception du Formulaire d'enregistrement correctement rempli.

5 – PREUVE

Il appartient au Client de sauvegarder et d'éditer, sous sa seule responsabilité la présente version des Conditions Générales d'Utilisation des Logiciels. La transmission électronique du Formulaire d'enregistrement par le Client et/ou l'installation du Logiciel entraîne nécessairement son acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Feront preuve entre les parties les informations reçues par FACISOFT et enregistrées par cette dernière suite aux informations transmises directement ou indirectement par le Client lors de l'envoi du Formulaire d'enregistrement.

Feront preuve entre les parties l'envoi du code d'accès par FACISOFT au Client pour permettre l'Utilisation du Logiciel conformément aux présentes Conditions Générales d'Utilisation des Logiciels.

6 MISE EN GARDE

Le Client a choisi le Logiciel au regard de la documentation et des informations qu'il reconnaît avoir reçues. Il appartient au Client d'évaluer de façon extrêmement précise ses propres besoins, d'apprécier leur adéquation au Logiciel et de s'assurer qu'il dispose de la compétence particulière pour l'Utilisation du Logiciel.

Il appartient au Client de s'assurer que ses structures propres sont susceptibles d'admettre le traitement du Logiciel choisi et qu'il dispose de la compétence nécessaire pour sa mise en œuvre. Il appartient notamment au Client de vérifier l'adéquation du Logiciel à son environnement technique.

Le Client reconnaît avoir été informé de la possibilité de se faire assister par FACISOFT ou tout professionnel de son choix, s'il juge ne pas être en mesure d'Utiliser ledit Logiciel selon les conditions visées dans les présentes.

Il est conseillé au Client de souscrire une assistance auprès d'un prestataire de son choix, une assurance contre le vol et les incendies.

7 INTEROPERABILITE

Conformément aux dispositions de l'article L.122-6 1 du Code de la Propriété Intellectuelle, le Client pourra obtenir auprès de FACISOFT les informations nécessaires à l'interopérabilité du Logiciel avec d'autres logiciels créés de façon indépendante.

Les informations nécessaires à l'interopérabilité du Logiciel seront fournies au Client à sa demande qui sera formulée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à FACISOFT.

Il est expressément convenu que les informations ainsi obtenues par le Client ne peuvent être :

- ni utilisées à des fins autres que la réalisation de l'interopérabilité du Logiciel avec d'autres logiciels créés de façon indépendante,

- ni communiquées à des tiers, sauf si cela est nécessaire à l'interopérabilité du Logiciel et sauf si une telle communication ne porte pas atteinte à l'exploitation normale du Logiciel ou ne cause pas un préjudice injustifié aux intérêts légitimes de FACISOFT. Le Client sollicitera l'accord de FACISOFT préalablement à la communication à des tiers des informations obtenues de FACISOFT dans le cadre du présent article,

- ni utilisées pour la mise au point, la reproduction ou la commercialisation d'un Logiciel dont l'expression serait substantiellement similaire à celle du Logiciel ou pour tout autre acte portant atteinte aux droits d'auteur sur le Logiciel.

Le Client est seul responsable des atteintes aux droits d'auteur ou aux intérêts légitimes de FACISOFT résultant de la divulgation des informations obtenues de FACISOFT à des fins d'interopérabilité du Logiciel ou des travaux effectués par le Client ou par un tiers même autorisé par FACISOFT à des fins d'interopérabilité du Logiciel.

De manière générale, le Client est seul responsable des conséquences dommageables qui pourraient résulter d'un mauvais fonctionnement du Logiciel en raison de son interopérabilité avec d'autres logiciels créés de façon indépendante.

8 – RESPONSABILITE

Cet article vaut tant pour les Conditions Générales que pour les prestations d'Assistance qui auraient été souscrites par le Client. Dans le cadre des

présentes, les parties conviennent que FACISOFT est soumise à une obligation de moyens.

Le Logiciel est Utilisé sous les seules directions, contrôle et responsabilité du Client. En conséquence, FACISOFT ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des incidents dus à des erreurs de codification, informations inexactes ou manœuvres anormales par rapport à l'Utilisation du Logiciel spécifié dans la documentation.

Par ailleurs, FACISOFT ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute contamination par tout virus des fichiers du Client et des conséquences éventuellement dommageables de cette contamination.

En tout état de cause et quel que soit le fondement de la responsabilité de FACISOFT, et ce y compris au titre de la loi n° 98-389 du 19 mai 1998, les dommages et intérêts et toute réparation due par FACISOFT au Client toutes causes confondues ne pourront excéder les sommes versées par le Client en contrepartie du droit d'Utilisation des Logiciels.

FACISOFT ne pourra en aucun cas être tenue responsable tant à l'égard du Client qu'à l'égard de tiers, pour tout dommage indirect, tel que pertes d'exploitation, perte de clientèle, préjudice commercial, atteinte à l'image de marque, perte de données et/ou de fichiers ainsi que pour tout incident et/ou indisponibilité qui pourraient survenir sur le réseau téléphonique et qui constitueraient ainsi, pour FACISOFT, un cas de force majeure.

9 PROPRIETE INTELLECTUELLE

FACISOFT garantit au Client qu'elle est soit titulaire des droits patrimoniaux sur le Logiciel et sa documentation, soit titulaire d'une autorisation de l'auteur des Logiciels et qu'elle peut en conséquence librement accorder au Client le droit d'Utilisation prévu aux présentes Conditions Générales. L'autorisation d'Utilisation accordée par FACISOFT n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle au bénéfice du Client. En conséquence, celui-ci s'interdit tout agissement, tout acte, pouvant porter atteinte directement ou indirectement aux droits d'auteur sur le Logiciel. Le Client est informé que le Logiciel est protégé par la législation sur la propriété intellectuelle (loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 et n° 94-361 du 10 mai 1994) En conséquence, le Client prendra toutes les

mesures nécessaires à la protection des droits de propriété intellectuelle portant sur le Logiciel.

À ce titre, il maintiendra en bon état toutes les mentions de propriété et/ou de copyright qui seraient portées sur les éléments constitutifs des Logiciels et de la documentation ; de même, il fera figurer ces mentions sur toute reproduction totale ou partielle qui serait autorisée par FACISOFT, et notamment sur la copie de sauvegarde. En cas de tentative de saisie, le Client devra en aviser immédiatement FACISOFT et élever toute protestation contre la saisie, prendre toutes les mesures pour faire connaître les droits de propriété sur le Logiciel.

Dans le cadre d'une activité professionnelle, le Client s'engage à prendre, à l'égard de son personnel et de toute personne extérieure qui aurait accès au Logiciel, toutes les mesures nécessaires pour assurer le secret, la confidentialité et le respect des droits de propriété du Logiciel.

Le Client ne devra pas laisser le support d'installation directement accessible à des tiers non expressément autorisés par FACISOFT, et en cas de perte, de destruction ou de vol du Logiciel, FACISOFT ne sera en aucun cas tenue de mettre gratuitement un nouvel exemplaire du Logiciel à la disposition du Client.

10 INFORMATIQUE ET LIBERTES

Toutes les informations collectées sont nécessaires aux traitements de vos demandes relatives aux présentes Conditions Générales. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification auprès des services internes de FACISOFT conformément à la loi n° 78-17 Informatique et Libertés.

11 – CONTROLE

Le Client s'engage à permettre le contrôle des conditions dans lesquelles le Logiciel est Utilisé, par toute personne mandatée à cette fin par FACISOFT, en tout lieu et à tout moment.

12 REDEVANCE

En contrepartie du droit d'Utilisation du Logiciel qui lui est concédé, le Client s'engage à régler le montant de la redevance pour chaque Logiciel concerné.

Dans le cas où le Client n'aurait pas réglé ladite redevance, les présentes conditions seront

automatiquement résiliées après mise en demeure au Client, par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet au terme d'un délai de quinze jours, de s'acquitter du montant de la redevance.

13 DUREE

Le droit d'Utilisation du Logiciel est concédé au Client pour toute la durée de protection du Logiciel conformément à la législation sur la propriété intellectuelle.

L'acquisition par le Client d'un exemplaire d'une nouvelle version d'un Logiciel donnera lieu au transfert du droit d'Utilisation accordé au Client sur cette nouvelle version, et à la renonciation par le Client à toute prérogative d'Utilisation sur les versions précédant la nouvelle version.

Les frais supplémentaires liés à l'acquisition d'un exemplaire d'une nouvelle version proposée sont à la charge du Client.

14 CESSION

Le Client s'interdit expressément de céder ou de transmettre à tout tiers, y compris l'une quelconque de ses filiales, même à titre gratuit, tout ou partie des droits et/ou obligations qu'il tient des présentes Conditions Générales.

15 RESILIATION

Indépendamment des dispositions de l'article 12, en cas de manquement grave par le Client à l'une des obligations définies aux présentes conditions, non réparé dans un délai de trente jours à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en cause, FACISOFT aura la faculté de résilier les présentes Conditions Générales sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

Dans ce cas, le Client s'engage à cesser d'Utiliser l'ensemble des éléments constitutifs du Logiciel qui ont été remis ainsi qu'à détruire ou restituer à FACISOFT, toutes les copies ou reproductions qu'il aurait pu en effectuer sous une forme quelconque et ce, dans un délai d'un mois à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception de FACISOFT constatant la résiliation des présentes Conditions Générales.

16 – EXPORTATION

Le Client s'engage à respecter strictement les lois et règlements en matière d'exportation en vigueur en France et aux États-Unis.

**17 LOI ET ATTRIBUTION DE
COMPETENCES**

LES PRÉSENTES CONDITIONS SONT SOUMISES A LA LOI FRANÇAISE. EN CAS DE LITIGE, COMPÉTENCE EXPRESSE EST ATTRIBUÉE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SEDAN, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MÊME POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU LES PROCÉDURES CONSERVATOIRES EN RÉFÉRÉ OU PAR REQUETE